

→ Le nombre de places est insuffisant : la capacité du réseau "Enfants Chablais" est de 144 places en crèches, 60 places en UAPE (+ 36 à midi) et 155 à 200 places en milieu familial. Une extension de cette offre est en projet, notamment à Aigle, à l'horizon 2014 et probablement 2016.

Actuellement, ce sont quelque 30 enfants d'Yvorne entre 0 et 4 ans qui pourraient bénéficier des offres du réseau pour l'accueil **préscolaire** de la région (Aigle, Bex, Leysin, Villars et Villeneuve). L'offre ne répond pas encore entièrement aux besoins. Mais c'est surtout au niveau **parascolaire** qu'un effort particulier doit être déployé. Sur les 70 enfants scolarisés à Yvorne, selon une enquête menée par deux parents en 2009, une quinzaine pourraient avoir besoin de telles structures.

Il n'y a actuellement à Yvorne aucune place « officielle » en milieu **familial**, ce qui oblige des familles à utiliser un « réseau parallèle ». Cette situation est délicate, car elle n'offre qu'une solution temporaire qui ne correspond pas au cadre légal.

Pour rendre bien visible le manque de places, il est important d'inscrire les enfants sur les listes d'attente, même si aucune solution concrète ne peut être offerte dans l'immédiat.

Arc-en-ciel va suivre l'évolution de ce dossier et soutenir les démarches qui permettent de créer à Yvorne les structures adaptées aux besoins de sa population.

Informations tirées des sites : www.arasape.ch et <http://www.vd.ch/fr/themes/sante-social/protection-de-la-jeunesse/accueil-hors-du-milieu-familial/>

Au Conseil communal d'Yvorne :

Nos élus Danielle Nicolier et Charles-André Durnat suivent l'actualité pour vous !

Assemblée annuelle d'Arc-en-ciel

> **Lundi 2 avril : invitation à nos sympathisants !**

Le Groupe Arc-en-ciel fait le bilan de l'année 2011 et définit ses objectifs.

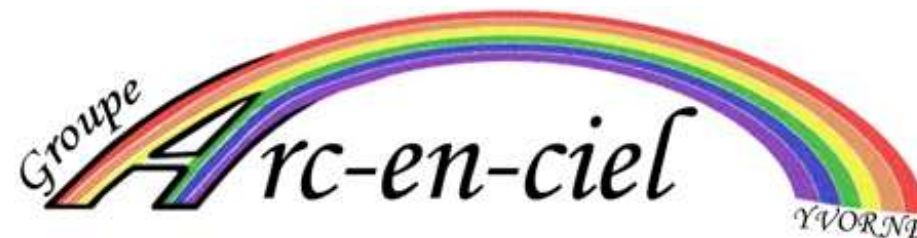
> **Pour nous écrire (par ex. pour une adhésion !), cette adresse postale :**

Groupe Arc-en-ciel
1853 Yvorne

> **Notre site Internet:** www.arcenciel-yvorne.ch
ou sur [facebook](https://www.facebook.com/arcenciel.yvorne) !

> **Vos dons :** au c.p.17-508825-4

Cette Gazette est toujours imprimée sur du papier recyclé !



La Gazette

N°9

Janvier 2012

COMMENT LE CANTON

ORGANISERA-T-IL LA VIE A YVORNE ?

Agglomérations voisines / Accueil des enfants /
Gestion des déchets

Ces trois thèmes nous intéressent et nous préoccupent. Comment l'Etat de Vaud et le Grand Conseil pourront-ils les traiter à bon escient pour une commune rurale comme la nôtre?

Yvorne va se retrouver entre deux pôles régionaux en plein développement. *Sera-t-elle coincée ou pourra-t-elle en profiter?*

Yvorne fait partie du réseau régional d'accueil de jour des enfants, mais il n'y a aucune place officielle sur son territoire. *Comment donner les mêmes chances aux parents de travailler et aux enfants d'être accueillis?*

Yvorne va changer son traitement de nos poubelles : *seulement par obligation ou pour suivre un plan cantonal ?*

Lisez cette Gazette pour en savoir plus, et participez au débat entre candidat-e-s de tous les partis pour les élections au Grand Conseil :

Arc-en-ciel les invite à traiter ces thèmes

mercredi 22 février à 20 h.
à la Couronne.

Nous vous attendons nombreux!
Suzanne Wagner, présidente

D'autres détails sur nos dossiers prioritaires ? - Allez voir notre site : www.arcenciel-yvorne.ch !

Entre deux Agglomérations

La commune d'Yvorne est comprise maintenant entre deux agglomérations : "*Chablais Agglo*" et "*Rivelac*".

Rivelac s'étend de Châtel-St.-Denis à Roche avec une quinzaine de communes, dont Vevey et Montreux.

L'agglomération du Chablais réunit Aigle, Ollon, Bex, Massongex, Monthey et Collombey-Muraz. Elle s'étend donc sur deux cantons.

Yvorne, commune rurale, se trouve ainsi prise en sandwich entre elles.

> Définition

Mais qu'est-ce qu'une "agglo" ?

C'est l'Office fédéral de la statistique qui l'a définie en fonction d'une série de critères, par ex. le nombre d'habitants et son évolution, le rapport entre la population active occupée et la population résidente, l'activité des pendulaires.

> Les buts

Les buts d'une agglo sont définis dans la charte d'intention que signent les communes. *Chablais Agglo* constituera un pôle urbain de plus 45'000 habitants et permettra au Chablais valaisan et vaudois de figurer parmi les dix premières agglomérations romandes pour défendre ses intérêts au plan national et transfrontalier.

Qu'est-ce que cela implique d'un point de vue pratique ?

Notamment densifier les localités en économisant le sol, favoriser les mobilités alternatives à l'auto. Par ex. l'AOMC reliera Aigle à Monthey en 12 min. au lieu de 20. Le paysage de la plaine et des coteaux sera aussi préservé, l'agriculture maintenue.

> Pour en savoir plus :

www.chablaisagglo.ch

> Les mesures

Le "*Projet d'agglomération du Chablais*" a été mis en consultation en mai - juin 2011. Il présente notamment des plans définissant une armature verte à maintenir et à renforcer, les zones urbaines à densifier, le réseau routier et les stationnements, les mobilités douces, les transports publics.

Le coût des mesures prioritaires (2015-2018) est estimé à 167,1 millions de francs, répartis entre Confédération, Cantons et Communes. La gouvernance du projet sera assurée par un Comité de pilotage politique.

La gestion des déchets

Aujourd'hui, plus personne ne conteste le fait de devoir trier et recycler ses déchets ! Encore faut-il passer à l'acte !

Combien de conteneurs à ordures sont encore emplis de vieux cartons ou de vieux papiers, combien de sacs poubelles contiennent encore du verre, combien de litres d'huile sont

encore déversés dans les évier ou les toilettes ?

> Le pollueur-payeur

La taxe au sac, conséquence du principe du pollueur-payeur, devrait inciter chaque citoyen à repenser à ses déchets. Une telle taxe est obligatoire, y compris pour Yvorne. D'autre part, l'installation de molochs est prévue à Yvorne.

Il ne faudrait pas que ce système n'encourage plus le tri et le recyclage. Il est donc nécessaire que les molochs soient contrôlés et couplés à la taxe.

> Les déchets de cuisine

Quant aux possibilités de dépôt de déchets à Yvorne, la déchetterie d'Aigle offre quasiment tout l'assortiment pour un tri maximal. Mais à Yvorne la collecte des déchets de cuisine n'existe pas. Pourtant ils constituent une part importante des sacs poubelles.

Gastrovert effectue une collecte de ces déchets de cuisine. Si plusieurs personnes d'un immeuble ou d'un quartier s'entendent pour acheter un conteneur spécial, *Gastrovert* s'occupe de la collecte.

Pour se renseigner, voir la page du site de la SATOM : <http://www.satom-monthey.ch> / [Satom / index.php / gastrovert](http://Satom/index.php/gastrovert).

> La déchetterie

Au niveau communal, chaque citoyen se doit d'utiliser la déchetterie, qui est strictement réservée à la population des communes d'Aigle et d'Yvorne,

munie d'une carte d'accès magnétique. Cette carte est délivrée par la commune contre une caution de Fr 20.-. La plupart des déchets peuvent y être amenés là où ils doivent être triés. Ils seront presque tous recyclés.

Accueil de jour des enfants

L'accueil de jour dans la région est amené à évoluer rapidement pour répondre aux besoins. Les quinze communes du district ont accepté d'y participer depuis 2009. Les offres concernent 3 domaines :

- > **Accueil collectif préscolaire** assuré par les crèches (ou garderies) pour des enfants de 0 à 4 ans.
- > **Accueil collectif parascolaire** assuré pour des enfants de l'école infantine à 12 ans dans des unités d'accueil pour écoliers (UAPE).

- > **Accueil familial de jour** assuré par des mamans de jour à leur domicile pour les enfants de 0 à 12 ans et soumis à autorisation.

Les communes assurent le suivi des mamans de jour par des coordinatrices à disposition de toute personne désirant rejoindre le réseau. Les affiliées reçoivent : un contrat de travail, un encadrement, une couverture RC, une formation gratuite, et exercent ainsi une activité conforme à la loi. →